

Le droit des patients

Durée : 1 journée (7 heures) apports cognitifs ;
1 ou 2 journées (7 heures) analyse des pratiques (selon les besoins de l'établissement

Nombre de participants
En fonction de l'établissement

Public concerné
Directeurs d'établissements, Président de CME, Médecins, Chefs de pôle, Pharmaciens, Directeur des soins, Coordinateur des risques liés aux soins, Responsable qualité, Cadres de santé, Personnels soignants, paramédicaux

Coordination pédagogique
Intervenants :

Dr Didier THIERCELIN

Praticien Hospitalier
Médecine d'urgences -
Spécialiste des systèmes d'évaluation de pratiques professionnelles et des démarches qualité

Aurélie MARCHAND

Fondatrice des rencontres au cœur du parcours de soins. Consultante, spécialiste en Organisation, Pilotage Gestion des ressources..

Dispositif de contrôle de la qualité du programme

Les programmes et documents pédagogiques sont soumis pour évaluation au Conseil scientifique de LBDA

Objectifs

- Intégrer le cadre législatif et réglementaire du droit des patients ;
- Savoir intégrer les droits des patients dans ses pratiques professionnelles ;
- Connaître les démarches d'informations en cas de dommages liés aux soins ;
- Impliquer et responsabiliser le personnel soignant et administratif autour d'une démarche bientraitante.

Programme : 1 jour en présentiel

1. Le respect des droits des patients : loi de 31 juillet 2001, 4 mars 2002 et les impacts de la loi du 26 janvier 2016

- La communication des informations à caractère de santé ;
- Les règles concernant le devoir d'information et le consentement ;
- Les nouvelles voies de recours et d'indemnisation ;
- La CDU depuis le 1er janvier 2017.

2. Le respect de la dignité des personnes

- Le droit à la protection ;
- Le libre choix - Le respect des libertés individuelles ;
- La non-discrimination dans la prise en charge ;
- Le respect de la vie privée ;
- La réflexion éthique dans les établissements de santé.

3. Le secret professionnel et ses évolutions - Les fondements juridiques

- Le partage de l'information et l'impact sur la gestion du dossier :
 - accès élargi aux informations contenues dans le dossier du patient (qui, comment, avec délais et quels moyens) ;

Programme : Mise en œuvre pratique : 1 jour en présentiel après intersession

- Approche interactive pour s'approprier les outils
- Mise en situation concrète (méthodes et modalités préconisées par la HAS, guides de bonnes pratiques, outils)
- Inscription de la démarche dans un processus dynamique et pérenne

En fin de programme

- Définition du programme d'action à mettre en œuvre par les participants et l'institution / Bilan individuel et collectif d'activité
- Evaluation de l'impact du programme à 3 mois

- partage de l'information au sein de la nouvelle définition de l'équipe de soins ;
- partage de l'information entre équipes de soins (consentement du patient) ;

- Responsabilités et obligations du personnel soignant.

4. Les droits et la responsabilité du patient

- L'information du patient - La libre expression de la volonté ;
- La personne de confiance ;
- Le droit du patient en fin de vie ;
- Le cas des mineurs.

5. Le consentement et le refus de soins

- Droit des patients victimes en cas de faute médicale et préjudice
- L'indemnisation du patient - Les aspects pratiques.